

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm013

Décision du Maire n°26dm013

Objet : Contrat de cession de concert - « Concert Nuances »

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

VU la nécessité de conclure un contrat de cession avec l'Association Ensemble Vocal Mixte Nuances, désignée comme le producteur et représentée par Pierre FERAL, en sa qualité de Président, et la Commune du Vigan, désignée comme l'organisateur

DÉCIDE

Article 1 : Objet

D'approuver les termes du contrat de cession avec l'Association Ensemble Vocal Mixte Nuances et la Commune du Vigan pour un concert :

- le samedi 11 avril 2026, à 18h à l'Église Saint Pierre, 2 Place Bonald, 30120 Le Vigan
La Commune du Vigan versera au prestataire la somme de 1000 € TTC (MILLE EUROS).

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à l'Association Ensemble Vocal Mixte Nuances.

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 09 mars 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 10/03/26
Publiée le 10/03/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL

